

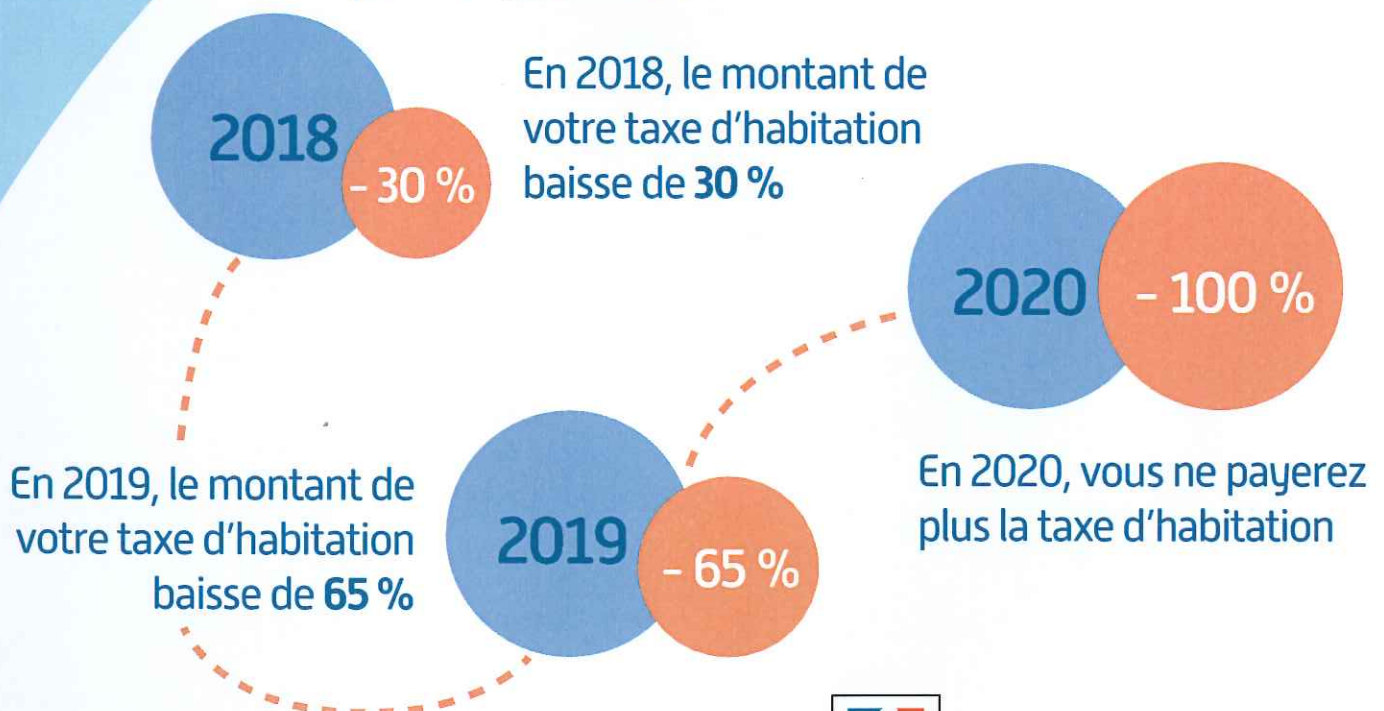


RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION ÊTES-VOUS CONCERNÉ ?

Rendez-vous sur
impots.gouv.fr
Pour faire une simulation,
vous avez besoin de :



Si vous êtes concerné
par la réforme :



⁽¹⁾ Revenu fiscal de référence (RFR) 2017 disponible sur l'avis d'impôt sur le revenu 2017.

Le RFR 2018 sera calculable à partir de mi-janvier sur le site impots.gouv.fr

⁽²⁾ Sur votre avis d'impôt sur le revenu.

